

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 45

Rubrik: Les femmes et la chose publique

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Enfin!... E. Gd. — Les Femmes et la Chose publique : I. Chronique parlementaire vaudoise : Lucy DUTOIT; II. Chronique parlementaire fédérale : E. Gd; III. Correspondance. — Les Morts. — Lettre de France : le Congrès de l'Union française pour le Suffrage des Femmes : M. PICHON-LANDRY. — Ce que disent les journaux féministes... — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

ENFIN !...

Les journaux quotidiens ont relaté que, dans la dernière session du Grand Conseil bernois, le député socialiste Münch a déposé, à propos du projet de loi communale alors en discussion, la proposition que, dans les questions communales, le droit de suffrage fût étendu aux femmes. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, cette proposition n'a pas été immédiatement enterrée, mais fut remise à une Commission pour venir en discussion dans la session d'automne — non, il est vrai, sans que le président de cette Commission remarquât ironiquement que les femmes bernoises tenaient bien peu à ce droit, puisque l'Association bernoise pour le Suffrage elle-même n'avait encore manifesté aucun désir à cet égard! Cette remarque était prématurée, car nous savons que l'Association bernoise se prépare au contraire à mener énergiquement campagne en faveur de la proposition Münch, et va envoyer prochainement, avec les signatures de suffragistes tant masculins que féminins, une pétition au Grand Conseil. Une grande réunion d'organisation a eu lieu le 1^{er} juillet à laquelle ont pris part une cinquantaine de personnes venues de toutes les parties du canton, et dans laquelle a été fondé un Comité d'action. Une propagande aussi intense que le permettent les ressources et les forces des suffragistes bernois sera faite dès la mi-août pour recueillir des signatures; une Commission de presse et une Commission de conférences ont été nommées, ainsi qu'un bureau exécutif de neuf membres. Inutile de dire que ce Comité est indépendant et ne se rattache à aucun parti politique.

Nous tiendrons naturellement nos lecteurs au courant des péripéties de cette campagne, que nous suivrons, il n'est pas besoin de le dire, avec la plus chaude sympathie. Car c'est la première fois que la question du suffrage féminin, en dehors du domaine ecclésiastique, professionnel, ou scolaire, se pose dans un canton suisse. St-Gall a depuis quelques années un projet, dû à M. Huber, député socialiste de Roschach, qui dort dans les cartons du Grand Conseil, et l'on sait l'accueil que la Commission de revision de la loi électorale fit dernièrement à Neuchâtel à une demande des groupes suffragistes, qui tentèrent de profiter de cette occasion pour poser la question des droits de la femme au Grand Conseil!... Ailleurs, rien n'a été fait encore, à notre connaissance, dans ce domaine. Berne arrive donc bon

premier avec sa discussion annoncée pour la session d'automne.

Et ceci a son importance pour nous, suffragistes d'autres cantons. Car rien n'est plus contagieux que l'exemple, et les objections que l'on fait au suffrage féminin australien ou américain — qui est trop anglo-saxon; danois ou norvégien — qui est trop scandinave; finlandais — qui n'est pas assez russe, — tomberont d'elles-mêmes quand on verra l'ours de Berne, qui n'a point cependant la réputation de s'emballer, envisager la possibilité de donner le droit de vote aux femmes, ses concitoyennes — pour en faire ainsi, et seulement ainsi, ses véritables concitoyennes.

E. Gd.

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire vaudoise.

Le Grand Conseil du Canton de Vaud a tenu sa session ordinaire de printemps, du 1^{er} au 30 mai écoulé.

Les objets les plus divers y ont été traités ou abordés : instruction, hygiène, affaires fédérales, agriculture, chemins de fer, etc.

Ce n'est pas seulement nos députés et leurs électeurs que ces sujets variés peuvent et doivent intéresser. Les femmes se rendent toujours mieux compte qu'elles aussi doivent vouer leur attention à toutes les affaires de l'Etat, que la chose publique ne doit point les laisser indifférentes. Toutes ces questions les concernent autant que les hommes; c'est pour elles un devoir de les étudier et de se préparer ainsi à l'exercice des droits de citoyennes qu'elles revendiquent.

La plus grande partie des débats a été consacrée à la loi sur l'enseignement supérieur à l'Université de Lausanne, loi qui d'ailleurs n'a pas modifié de façon très sensible la précédente. Celle-ci avait été élaborée en 1890, lors de la transformation en Université de l'ancienne Académie fondée en 1537 par LL. EE. de Berne.

Cette nouvelle loi tient donc compte d'expériences faites pendant vingt-cinq ans et contribuera au développement et au progrès de notre Haute Ecole.

La principale modification introduite est la nomination des professeurs ordinaires pour dix ans seulement, et non plus à vie,

comme cela avait été le cas jusqu'ici. Cette mesure a pour but de permettre aux autorités de prendre, éventuellement, des sanctions envers le professeur qui agirait dans un sens contraire aux intérêts de l'Université. Elle a été dictée par le désir que certains faits déplorables ne se reproduisent pas, faits qui sont encore dans toutes les mémoires.

Autre innovation : un chancelier nommé par le Conseil d'Etat, sur le préavis de l'Université, devra veiller, sous l'autorité du recteur, à la bonne marche de l'Université, à l'application des règlements, à l'expédition des affaires, à l'ordre des archives, etc.

Cette loi supprime l'énumération des objets d'enseignement pour permettre au Conseil d'Etat, soit d'augmenter le nombre des chaires, soit de le diminuer. Elle consacre l'existence d'un Institut de police scientifique se rattachant à la faculté de droit et envisage pour plus tard la fondation d'un Institut agronomique.

Pour faire droit à la demande de la Société pédagogique vaudoise, il est décidé que le brevet de capacité pour l'enseignement primaire (brevet de l'Ecole Normale) pourra permettre à son porteur, à titre exceptionnel, d'entrer dans les Facultés des lettres et des sciences.

Jusqu'à maintenant, les élèves du Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne pouvaient, sur le vu de leur diplôme, obtenir l'immatriculation aux Facultés des lettres, des sciences ou de droit. A partir de juillet 1916, il leur sera possible de passer le baccalauréat ès lettres et le certificat de maturité fédérale dans le Gymnase même, ce qui leur procurera l'accès à toutes les facultés et à tous les examens de grades.

C'est avec plaisir que nous avons lu la conclusion de ces débats présentée par M. Vulliamoz, de St-Cierges, qui, après avoir affirmé que cette loi serait votée avec joie par les députés campagnards parce qu'elle perfectionne une institution « semeuse de liberté », ajouta que « si l'agriculture est à la base de notre prospérité nationale, un pays est jugé sur l'élite de ses esprits ». Il recommanda ensuite aux professeurs universitaires de travailler aussi à l'éducation des étudiants, la science n'étant rien sans les qualités du cœur.

Une disposition modifiant un article de la loi sur l'organisation sanitaire fut votée en premier débat. Tandis qu'à l'heure actuelle la création des seules maisons de santé pour aliénés, épileptiques ou alcooliques doit être annoncée au Département de l'Intérieur, il est prévu que la même formalité s'imposera à l'avenir pour l'ouverture de n'importe quel sanatorium ou clinique recevant des malades et des accouchées. Un très grand nombre de patients venant se faire soigner chez nous, il est urgent de préserver autant que possible notre population des dangers que peuvent offrir ces maisons : dangers de contagion, de souillure d'égouts, d'infection d'eaux de source.

Une motion visant la protection de l'enfance et qui avait été présentée, il y a un certain temps déjà, est reprise par son auteur, M. le Dr Dind. Celui-ci désire que nos autorités s'entourent de toutes les garanties possibles pour que les enfants placés par l'Etat et les communes se trouvent dans des conditions sanitaires favorables. Il s'agit surtout de préserver ces enfants de tous les dangers de tuberculose auxquels ils risquent d'être exposés.

Ce qui fut, à notre sens, le plus intéressant dans cette session, ce fut le débat sur les affaires fédérales. Le Conseil d'Etat présenta sur ce sujet un rapport passant en revue les principaux événements qui, ces derniers mois, ont occupé, préoccupé et passionné l'esprit public de la Suisse romande et spécialement de notre canton. Ceci fut l'occasion d'un échange de vues d'une excellente inspiration entre MM. O. Rapin, Sydney Schopfer, un spé-

cialiste en matière de neutralité, et Aloïs de Meuron, conseiller national.

Ce débat, bien que nécessairement platonique, nous a paru bienfaisant, animé comme il le fut d'un souffle élevé de patriotisme. Nous autres femmes sommes heureuses des paroles prononcées et des sentiments exprimés par nos députés, car nous aussi avons un idéal très élevé de notre dignité nationale; nous aussi voulons notre pays libre et indépendant, une Suisse grande et forte par les sentiments qui l'animent, une Suisse qui sache s'imposer à l'estime de tous.

Lucy DUTOIT.

II. Chronique parlementaire fédérale.

Pour avoir été d'un intérêt moins palpitant que la célèbre session extraordinaire de mars, la session de juin des Chambres Fédérales n'a pas manqué d'autre part d'attirer avidement l'attention du pays. Nous n'avons toutefois ni l'intention, ni la place de résumer ici ces débats, ce qui serait d'ailleurs nous réserver le rôle aussi peu intéressant qu'inutile de pâle écho d'autres journaux : notre but, on le sait, est bien plutôt de relever parmi les sujets traités ce qui peut intéresser spécialement notre point de vue de femmes.

C'est pourquoi nous n'épiloguerons pas, après tant d'autres, sur les questions posées à propos des mesures prises en vue de maintenir la neutralité. Toutes celles d'entre nous qui réfléchissent ont leur opinion faite sur la violation du droit d'asile à l'égard de Lallemand et de Sychrava, sur l'attitude des autorités militaires au moment du bombardement de Porrentruy, sur la douloureuse affaire des préparatifs pour l'envoi de troupes dans la Suisse romande, dont cette session a hérité la discussion de la session précédente et sur la non moins douloureuse comédie de la clôture — nous voudrions écrire de l'étranglement — des débats à ce sujet, machinée, on nous l'a affirmé, pour éviter que la question de confiance qui aurait amené la démission de M. Decoppet fût posée. Car nous ne croyons pas que c'est avec des cachotteries ou des mesures d'autorité que l'on ramènera la confiance ébranlée, mais bien avec la plus grande et la plus parfaite franchise. Et c'est pourquoi nous nous associons ici à ceux qui estiment que le pays et la presse ont le droit de savoir ce qui se passe, et que, pas plus chez nous qu'ailleurs, il n'est sage de laisser un gouvernement mener, sans aucun contrôle, la barque de notre destinée. Cette tendance, comme les méthodes déplorables employées parfois dans notre armée, et sur lesquelles des révélations ont été faites au Conseil National (procédés du colonel Bardet), nous empêchent d'approuver complètement les paroles, d'excellente intention d'ailleurs, prononcées par M. Eugster, président du Conseil National, en clôturant la session : l'entente, la confiance, la bienveillance tant qu'on voudra, mais à condition qu'elles soient basées sur un droit imprescriptible de critique et de protestation contre toute déviation aux principes fondamentaux. Il n'est pas de patriotisme plus faux en même temps que plus néfaste que celui qui consiste à fermer les yeux en répétant que tout est pour le mieux dans la meilleure des Suisses, et nous croyons aimer notre pays d'une manière plus judicieuse et plus avertie en dénonçant impitoyablement tout défaut qui l'éloigne de l'idéal rêvé. Ceci, nous ne le disons pas seulement pour notre gouvernement et nos députés — ce qui, du reste, puisque nous ne sommes pas électeurs, leur importerait probablement fort peu! — mais aussi pour certaine attitude qu'ont prise quelques-unes parmi nous depuis la guerre de tout

admirer d'office, sous couleur de patriotisme et de dévouement à la chose publique.

Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander à cet égard s'il n'y eut pas un peu de déception parmi celles qui apportèrent si joyeusement leur million au Conseil Fédéral en voyant quelle goutte d'eau il représentait dans le budget fédéral. En effet, d'après les déclarations de M. Düring, président de la commission des finances, et de M. le conseiller fédéral Motta au Conseil des Etats, la diminution de la fortune fédérale est de 29 millions, et l'augmentation de la dette de 362, ce qui la porte au total de 597 : nous sommes en route pour le milliard, a dit M. Düring. Les dépenses de mobilisation atteignent le chiffre de 392 millions, et pour les 5 premiers mois de 1916 seulement de 78; aussi en 1917, d'après les évaluations de ces messieurs, la guerre nous aura coûté 600 millions. L'impôt de guerre pourra produire un rendement net de 68 millions, mais il n'en reste pas moins, avec seulement 100 millions de recettes (l'impôt de guerre compris) et une dette de guerre d'un demi-milliard, que ce sont 35 millions de nouveaux revenus annuels que nous avons à trouver. A force d'économies, on pourra peut-être en aligner de ce fait 14, mais les 18 autres?... Aussi le Conseil Fédéral a-t-il différents projets à l'étude : le monopole sur le tabac (qui est, on le sait, vivement combattu par les associations ouvrières, parce qu'on est fondé de craindre qu'il ne diminue fortement la prospérité de cette industrie, et ceci nous intéresse puisque la majorité des ouvriers en tabac sont des femmes), un impôt sur la fortune, une meilleure application de la taxe militaire (serait-ce à dire qu'on la ferait payer aussi aux femmes, ainsi qu'il en avait été question dans la session de décembre?) et enfin l'impôt sur les bénéfices de guerre, qui a été soumis aux débats des Chambres. Celles-ci l'ont adopté, non sans une discussion intéressante : la majorité affirmant que le Conseil Fédéral pouvait, en vertu de ses pleins pouvoirs, percevoir cet impôt sans en soumettre le principe au peuple ; la minorité, libérale-romande pour la plupart, quoique parfaitement d'accord sur la légitimité de cet impôt qui rétablira l'équilibre de quelques fortunes très rapidement édifiées depuis moins de deux ans, estiment que ce serait donner une entorse à la Constitution que d'agir de la sorte. « Nous restons seuls, mais en bonne compagnie, avec la Constitution », a déclaré M. Secrétan (Vaud), quand le résultat du vote a été connu. Nous voudrions à cette occasion demander à ces messieurs, que ces scrupules de respect de la loi honorent à nos yeux, s'ils les ont jamais ressentis en lisant certains articles de la Constitution, l'article 4 par exemple qui dit : « Il n'y a en Suisse ni privilège de lieu, de naissance, de personnes ou de familles », et si, pour être logiques avec la théorie qu'ils ont défendue avec chaleur, il ne conviendrait pas de pousser jusqu'au bout l'application de cet article 4, en supprimant le privilège du sexe, qui subsiste seul?...

Les questions économiques, qu'a abordées notre Parlement sont actuellement de celles qui préoccupent le plus les femmes dans leur ensemble, puisqu'elles touchent au gros problème des approvisionnements. Nous leur recommandons à cet égard la lecture du rapport de M. Chuard et celle des discours de MM. les conseillers fédéraux Schulthess et Decoppet, documents riches en chiffres et en aperçus, soit rassurants, comme les déclarations au sujet de notre réserve actuelle de blé, soit inquiétants comme l'annonce de M. Schulthess de la fameuse note allemande relative aux compensations, qui a si fortement ému l'opinion publique. — Au sujet d'un produit agricole essentiel pour notre alimentation, la pomme de terre, un postulat avait été présenté par la Commission, pour régler le marché de ce précieux tuber-

cule, qui a été voté, moins un paragraphe, dont nous regrettons vivement la disparition : celui qui aurait obligé à la vente les producteurs de pommes de terre. Naturellement, les représentants de l'agriculture, tels que MM. Chuard (Vaud), Jenny (Berne), Freiburghaus (Berne), etc. se sont élevés contre cette disposition, et ont entraîné le vote de leurs collègues insuffisamment informés sur les manœuvres de certains paysans — et nous pourrions en citer ! — qui préfèrent garder leurs pommes de terre en cave, voire même les laisser pourrir, plutôt que de les vendre aux prix maxima officiellement fixés. Faudrait-il voir dans l'échec de ce paragraphe qui déplaisait à nos agrariens un symptôme de la suprématie politique qu'ils exercent, selon M. le prof. Rappard ?

D'autre part, les problèmes causés par le renchérissement de la vie ont été soulevés par M. Graber (Neuchâtel), qui a demandé et obtenu à l'unanimité une augmentation des subsides payés aux familles de militaires sous les drapeaux, mesure à laquelle auraient aussi souscrit toutes celles d'entre nous qui voient de près la situation difficile de tant de femmes de mobilisés ; par M. Greulich (Zürich), qui s'est plaint des salaires trop bas payés aux ouvrières d'ateliers militaires. Notre propre expérience des prix payés par la Confédération pour la façon d'un pantalon militaire, par exemple, nous permet d'appuyer les réclamations du député socialiste, car là où ces ateliers ne sont pas organisés, comme à Genève, en particulier sur une base semi-philanthropique, il nous semble que, en effet, ces salaires sont insuffisants dans ces temps de vie chère. M. Micheli (Genève) a lui aussi touché un sujet qui intéresse les femmes ouvrières, et celles qui défendent leurs intérêts, en réclamant, dans son rapport de Commission sur la gestion du Département d'Economie politique, une meilleure application de la loi sur la fabrique, et en rappelant la terrible catastrophe de Mumliswyl, dans laquelle le fait qu'une porte s'ouvrait en dedans a coûté la vie à 18 victimes sur 32. Enfin, dans un ordre d'idées à peu près analogue, une grosse question a été soulevée : celle du travail des soldats étrangers internés. Que, pour des raisons morales autant que matérielles, on désire préserver ceux-ci du fléau de l'oisiveté cela est excellent, mais comment ? pour ne pas concurrencer de façon désastreuse la main-d'œuvre indigène ? Nous pensons surtout en écrivant ceci aux femmes, que leur santé ou leurs conditions de famille empêchent de s'enrôler dans les diverses industries nouvelles nées de la guerre, dont la guerre également a changé du tout au tout la situation économique et qui, seules souvent pour pourvoir à l'éducation des enfants ou à l'entretien des vieux parents, cherchent en vain un petit métier facile. Et la sensibilité du bon public s'émouvant facilement sur le sort de tel soldat interné, pourtant nourri, logé, hospitalisé, recevant une solde, l'objet fabriqué par lui ne risquera-t-il pas d'avoir la préférence sur celui de la femme seule, infiniment moins intéressante au point de vue romanesque ?

Nous voudrions encore mentionner avant de terminer ce rapide aperçu de ce qui a occupé nos « honorables » durant ces trois semaines, et en laissant forcément de nombreux sujets de côté qui nous concernent moins directement, comme la loi sur les forces hydrauliques ou l'abolition de la justice militaire, deux points qui nous intéressent particulièrement. La question de l'éducation civique, à propos de la motion Wettstein, présentée dans une des précédentes sessions, éducation que nous ne cessons de réclamer pour les femmes autant que pour les hommes, et que nos Associations féministes ont pris à peu près partout à cœur d'organiser en attendant que les pouvoirs publics se décident à s'en occuper vraiment sérieusement ; et la question des

naturalisations, à propos de laquelle on a de nouveau parlé d'assimilation des étrangers, de nécessité pour eux de comprendre notre vie et nos institutions, etc., etc... tout comme s'il n'y avait pas en Suisse plus d'un million et demi de citoyennes à « naturaliser », en leur donnant les droits dont chaque jour elles prennent davantage conscience! Quel est celui de nos « représentants » aux Chambres, celui qui n'a été nommé que grâce à notre force numérique et muette, qui le comprendra le premier?...

E. GR.

* * *

La dernière chronique parlementaire neuchâteloise du Mouvement Féministe (n° du 10 Juin) nous a valu l'échange de lettres suivant. (Réd.)

A la Rédaction du *Mouvement Féministe*.

Si le mouvement féministe, qui est en somme une chose fort logique et très équitable, a de la peine à percer et est souvent difficilement accepté par les esprits d'élite, cela tient souvent à l'essence même de la mentalité féminine, qui, quoi qu'on en dise, diffère parfois tellement de celle de l'homme, qu'on éprouve quelque malaise à vouloir rapprocher et concilier ces deux entités. A côté des nombreux défauts et qualités communs aux deux sexes, il existe, chacun le sait, un plus petit nombre de qualités et de défauts inhérents à chacun des sexes, et qui caractérisent les sexes, en leur donnant, psychologiquement parlant, ce je ne sais quoi de particulier, cette tournure spéciale d'esprit qui fait qu'on devinera toujours la femme, quand celle-ci écrit dans un journal. Sans entrer dans le détail et faire résonner un tambour bien battu déjà, je soulignerai un point, je montrerai un défaut de la cuirasse du féminisme.

Ce défaut, qui cause à mon avis un grand tort aux protagonistes du féminisme, c'est le manque de rigueur, d'exactitude chez la femme, conséquence obligatoire de la superficialité avec laquelle le beau sexe juge de toutes choses, hormis de chiffons, chapitre sur lequel elle nous éblouit par le fouilli de détails, par les relations profondes de cause à effet, par la maîtrise absolue de ce domaine, — son domaine.

Dans le *Mouvement Féministe* du 10 juin, je lis une chronique parlementaire, consciencieusement élaborée, d'ailleurs, et dans laquelle je trouve au premier coup d'œil ce défaut révélateur que beaucoup d'hommes possèdent, mais qui règle la vie psychologique de presque toutes les femmes.

« Donnez des pensions aux veuves et aux orphelins, aux gardarmes. Accordez des allocations aux employés d'Etat qui gagnent moins de 3000 francs. Mais surtout, pas de nouveaux impôts! » fait-elle dire successivement aux députés socialistes (car ce sont eux qui sont en cause ici). Or, c'est M. Clottu, l'adversaire naturel de ces derniers qui a prononcé ces paroles, croyant démontrer l'inanité des demandes socialistes et leur peu de logique.

L'erreur profonde, tant à la charge de M. Clottu, qu'à M^{lle} Porret qui la répète, c'est de paraître ignorer que depuis une éternité les députés socialistes demandent l'impôt progressif, qui permettrait en bonne logique d'accorder les subventions demandées. Ce dilemme disparaît tout simplement. Si l'impôt progressif, pour lequel les socialistes ont déposé trois motions en cette législature, n'a pas été accepté, la faute en incombe à leurs adversaires.

Qu'on ne leur fasse donc pas dire avec M. Clottu et M^{lle} Porret: *Mais surtout, pas de nouveaux impôts!*

Travers, 19 juin 1916.

T.-O. GRABER, député.

* * *

Neuchâtel, 26 juin 1916.

Mademoiselle la rédactrice du *Mouvement Féministe*.

Mademoiselle,

Qu'est-ce qui a bien pu faire croire à M. T.-O. Graber que tel ou tel parti politique était visé par ma chronique? Pourquoi s'est-il imaginé que je prenais un malin plaisir à mettre (faussement) le parti socialiste en contradiction avec lui-même? Il s'agissait pour moi tout uniment, et sans sous-entendu, d'indiquer les embarras de l'ensemble du Grand Conseil, qui a à se débrouiller entre les réclamations de la gauche, et les prudences de la droite. — Il n'est pas aisé, dit M. Graber, de concilier la mentalité masculine et la men-

talité féminine; et cela tient au manque de rigueur, à la superficialité de l'esprit féminin. — A moins toutefois que la difficulté ne provienne de la déformation de l'esprit masculin (j'entends: des politiciens), hanté par l'esprit de parti.

Croyez, d'ailleurs, que je sais gré à votre honorable correspondant de m'avoir offert l'occasion de dissiper le malentendu, puisque malentendu il y eut (ce qui est bien la pire des choses), et veuillez, Mademoiselle, recevoir mes sincères salutations.

EMMA PORRET.

LES MORTS

Le féminisme, non seulement français, mais mondial, a fait une grande perte dans la personne du célèbre critique Emile Faguet. Tous ceux de nos lecteurs, tant soit peu au courant de la littérature féministe, connaissent en effet son volume, *le Féminisme*¹, recueil d'articles dans lequel il se posait, avec sa belle logique et sa puissance d'argumentation, en défenseur de notre cause. On peut faire quelques réserves sur les solutions qu'il apportait, parfois sans se rendre suffisamment compte des réalités pratiques; mais on ne peut d'autre part que reconnaître à quel point l'autorité de son nom et le mordant de sa phrase, mise au service d'une conviction profonde, ont agi en certains milieux pour le progrès de l'idée de l'émancipation de la femme. Certaines de ses affirmations, de forme lapidaire ou ironique, mériteront d'être inscrites dans l'anthologie future des auteurs féministes.

Après Hervieu, Faguet... Voilà deux fauteuils vides à l'Académie qui furent occupés par des féministes. Leur tradition sera-t-elle reprise par ceux qui viendront s'y asseoir?

* * *

Nous avons également à déplorer la perte d'une personnalité bien différente, mais très chaleureusement attachée à notre cause, M^{me} J. Chautems, qui fut pendant de longues années maîtresse de classe à l'Ecole secondaire des jeunes filles de Genève. Entrée très jeune dans l'enseignement, elle s'y était vouée de tout son cœur, et toutes celles qui furent ses élèves n'ont pas oublié la conscience minutieuse et l'enthousiasme chaleureux avec lesquels elle a dirigé et influencé les générations de femmes qui ont passé dans sa classe. M^{me} Chautems, qui était une fidèle abonnée de notre journal dès ses débuts, fut une des premières femmes à pénétrer, vers 1890, dans la Commission scolaire, où elle resta une quinzaine d'années comme représentante du corps enseignant secondaire. Elle a elle-même exposé jadis à nos lecteurs² ses impressions du début, ainsi que les réformes utiles qu'elle a ainsi réussi à introduire dans l'enseignement des jeunes filles: création de classes spéciales pour élèves de langues étrangères, étude obligatoire de l'anglais en section littéraire, concours pour l'admission au stage de maîtresse d'école primaire; de façon à éliminer les non-valeur, etc., etc.

LETTRE DE FRANCE

Le Congrès de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.

Le 20 avril 1916, le Congrès de l'Union française pour le Suffrage des Femmes se réunissait dans la vaste et élégante salle de la *Vie Féminine*, 88, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Parler du suffrage alors que l'incendie embrase l'Europe et le monde pourrait paraître audacieux, mais l'empressement d'un grand nombre de déléguées de province à se rendre à la convocation justifia la confiance du Comité, et prouva que les femmes, à remplir les devoirs immédiats apportés par la guerre, n'oubliaient pas l'avenir de justice qu'elles préparent et qu'elles espèrent.

¹ 1 vol. Paris, Société française d'imprimerie, 1910.

² Voir le *Mouvement Féministe* du 10 février 1914.